PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE THUIN

COMMUNE DE SIVRY-RANCE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 30/03/2026**

PRESENTS :
M. J-F. GATELIER, **Bourgmestre - Président**
Mme M. SCHEPERS, M. A. LALMANT, M. Q. POUCET, **Échevins**
Mme V. PUTMAN, **Présidente du CPAS**
~~M. A. DEMEULDRE~~, Mme H. WERION, M. C. LOBET, M. A. MERCIER, Mme M. CRENERINE, Mme T. COLONVAL, M. M. CHARLOTTEAUX, M. L. BORGNIEZ, M. B. MICHIELS, M. A BULLIARD, Mme L. PETIT, **Conseillers**
M. R. PESTIAUX, **Directeur Général f.f.**

**[-2.072.3] Institution Provinciale – Identification des missions supracommunales à conserve ou à développer : Avis.**

LE CONSEIL COMMUNAL, RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 fixant l'ambition du Gouvernement wallon concernant l'évolution de l'institution provinciale ;
Vu la note d'orientation sur l'institution provinciale approuvée par le Gouvernement wallon et adressée aux communes par le Vice-Président, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, invitant celles-ci à émettre un avis sur les missions supracommunales à maintenir ou à développer ;
Vu la demande de transmission des positions communales pour le 1er mai 2026 ;
Considérant que l'expertise technique développée par les services provinciaux est jugée satisfaisante par la commune, mais que le maintien d'un échelon de pouvoir intermédiaire n'est plus pertinent au regard de l'efficacité administrative ;
Considérant que la pérennité des services provinciaux doit être garantie par un transfert ordonné vers les autorités régionales, communautaires ou fédérales selon leur nature ;
Après en avoir délibéré ;
**DÉCIDE, à l'unanimité :**
Article 1 – de demander le transfert de l'ensemble des missions et services supracommunaux suivants vers les niveaux de pouvoir régionaux, communautaires ou fédéraux selon leur nature :

- Le service des indicateurs-experts qui assistent les communes dans la mise à jour des revenus cadastraux ;
- Le service des assurances "volontariat" couvrant les bénévoles des associations ;
- Le service provincial des amendes administratives, ainsi que la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur ;
- Les zones de secours et leur financement ;
- Les missions du Hainaut Ingénieurie Technique (H.I.T.) en matière de bureau d'étude / auteur de projet pour les aménagements et l'entretien de voiries ;
- Les missions en matière de gestion des cours d'eau et de lutte contre les inondations ;
- Les missions d'action sociale : l'enseignement spécialisé et les structures médico-pédagogiques, les Services d'Accompagnement pour Jeunes Enfants (SAJE), les Services d'Accompagnement pour Jeunes en Âge Scolaire (SAJAS), les Services d'Accompagnement pour Adultes (SAA) et les Services d'Accueil de Jour pour Adultes (SAJA), les Services Résidentiels pour Jeunes (SRJ), les Services Résidentiels pour Adultes (SRA), les Services Résidentiels de Nuit pour Adultes (SRNA) ainsi que les Services de Logements Supervisés (SLS), le Service ambulatoire Santé mentale et Handicap (SAMBUSAHM), Service d'Accueil Familial (SAF), le Centre de Réadaptation Fonctionnelle (CRF), le SIMMA (Service d'Inclusion Mobile en Milieu d'Accueil), le Service d'accompagnement pédagogique dans l'Enseignement provincial supérieur (SAPEPS), le Service Action Provincial d'Animation et Sensibilisation au Handicap (SAPASH), le service provincial VEGHA en matière de prévention des violences et de promotion de l'égalité femmes-hommes ;

- Les missions de collecte et d'analyse de données socio-économiques ;
- Les services agricoles & pêche (CREPA et CARAH) ;
- Le service de pédologie assurant les prélèvements et l'analyse de sols ;
- Les entreprises de travail adapté ;
- Les Centres de santé mentale (CPSM) ;
- Les missions de l'institut de promotion de la santé et l'observatoire de la santé ;
- Le réseau des bibliothèques communales et les missions en matière de lecture publique (prêts et documentations) ;
- Les missions de Hainaut Analyse (analyses environnementales, analyse légionnellose, etc.) ;
- L'école d'administration (formations RGB notamment) ;
- Les missions de sécurité dans le cadre de la planification d'urgence ;
- Les pôles territoriaux et les centres PMS, au niveau de l'enseignement ;
- Les centrales d'achats au niveau des marchés publics à maintenir et même à développer ;

Article 2 – d'insister pour que ces transferts s'opèrent sous réserve d'un maintien strict du niveau de service actuel et d'une péréquation financière garantissant la neutralité budgétaire pour les communes et de la préservation de l'expertise des agents.

Article 3 – La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans les délais requis.

**PAR LE CONSEIL COMMUNAL,**

Le Directeur Général f.f.
(S)R. PESTIAUX

Le Bourgmestre - Président
(S)J-F. GATELIER

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Directeur Général f.f.

R. PESTIAUX

Administration Communale de SIVRY-RANCE - Communauté Française -

Le Bourgmestre - Président

J-F. GATELIER

Magali SCHEPERS
1ère Echevine